



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 20 février 2019

---

## OBJET :

DE-19-02-1-17) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR L'ACHAT DU MOBILIER DES ECOLES, DES  
ACCUEILS DE LOISIRS, DES RESTAURANTS SCOLAIRES, DES CRECHES  
ET DU CENTRE DE VACANCES D'HABERE-POCHE

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt février à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2019 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN  
Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M.  
BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme  
COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M.  
LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M.  
BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme  
MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme  
MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme  
COMBE, Mme POMMIER.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), M. BELLELLE  
(pouvoir à M. WALCH), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. PITAVY  
(pouvoir à M. BENSOUSSAN).

**Absent(e)s** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190220-lmc1H6026H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/02/2019 Date de Publication : 25/02/2019
---



Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Considérant que le marché de mobilier arrive à échéance le 22 juillet 2019, et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation ;

Considérant que la ville de Vincennes, ayant la charge financière des achats de mobilier des écoles, du centre de vacances d'Habère-Poche et des structures de la petite enfance ; et la Caisse des écoles ayant la charge du mobilier des accueils de loisirs et des restaurants scolaires, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et la Caisse des écoles ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 13 février 2019,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour l'achat du mobilier des écoles, du centre de vacances d'Habère-Poche, des structures de la petite enfance, des accueils de loisirs et des restaurants scolaires.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***